

12 mois

Proposition de CDI au salarié en CDD ou en intérim

- même emploi ou emploi similaire,
- rémunération au moins équivalente pour une durée de travail équivalente,
- même classification,
- même lieu de travail.



Absence de réponse ou refus exprès du salarié



Information du refus à France Travail dans un délai d'1 mois

Proposition de CDI au salarié en CDD ou en intérim

- même emploi ou emploi similaire,
- rémunération au moins équivalente pour une durée de travail équivalente,
- même classification,
- même lieu de travail.



Absence de réponse ou refus exprès du salarié



Information du refus à France Travail dans un délai d'1 mois



Le salarié ne bénéficie plus de l'assurance chômage